



# COMMUNIQUÉ de PRESSE

## COMMUNICATION

CP n° 17 du 27 novembre 2019

### **Concours de recrutement et formation des enseignants et des CPE : Le Sgen-CFDT demande le report de la réforme**

Le Sgen-CFDT demande le report d'un an de la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE).

Pour le Sgen-CFDT, les arbitrages des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche communiqués aux organisations syndicales le 20 novembre dernier sont à la fois insuffisants et préoccupants. Ils ne permettent pas de répondre de façon satisfaisante au grave problème d'attractivité qui se pose pour les métiers de l'éducation nationale et à la nécessité conjointe de repenser tout le dispositif de formation.

Pour le Sgen-CFDT, trop d'incertitudes rendent nécessaires ce report :

- le contenu des « nouvelles » épreuves n'est pas clairement précisé dans le document de cadrage communiqué
- aucune annonce n'est faite pour le moment pour les concours des conseillers principaux d'éducation, des professeurs d'éducation physique et sportive et des professeurs des voies technologiques et professionnelles.

De plus, l'alternance est en recul dans le futur master MEEF. Un stage rémunéré sera proposé mais uniquement en deuxième année et sans garantie pour tous les étudiants dans la mesure où le nombre de berceaux annoncé pour 2021 serait limité à 10 000 - 12 000 et pas nécessairement dans des écoles ou des établissements (contre 24 000 actuellement, comme le rappelle le document du ministère, alors que le concours a lieu avant le M2). Faute de stages en nombre suffisant, le master MEEF sera fragilisé, d'autant plus que l'organisation de la session 2021 obligera les équipes à mener de front deux formations différentes.

Pour le Sgen-CFDT, cette réforme doit permettre une amélioration du dispositif global de formation et de recrutement. Mais sa mise en œuvre précipitée fragilisera encore un peu plus des équipes déjà fort éprouvées depuis ces dix dernières années et le délai de quatre mois pour concevoir de nouvelles maquettes est inacceptable.